AIINB



PMC – À noter en décembre

Le Programme de maintien de la compétence (PMC) est une exigence réglementaire qui soutient les infirmièr(e)s, en tant que professionnels autoréglementés à examiner leur reddition de comptes envers leur pratique. Le PMC est un processus prospectif, donc en décembre l'autoévaluation de votre pratique infirmière à la lumière des normes d'exercice pour déterminer vos besoins d'apprentissage (étape 1), et la préparation de votre plan d'apprentissage pour l'année d'exercice à venir (étape 2) devraient être complétés. Pour plus de détails sur les étapes 1 et 2: PMC.

L'achèvement d` un module d'apprentissage obligatoire est une exigence du PMC pour assurer que les infirmièr(e)s sont au courant des lois, règlements, normes et les directives professionnelles qui ont une incidence sur la pratique infirmière. **Normes pour la sécurité culturelle** est le module d'apprentissage obligatoire du PMC 2025. Il est disponible dans votre compte « Mon profil » et devrait vous demander environ 30 minutes.

Le module d'apprentissage se divise en 3 composantes :

1- Revue du document
2- Visionnement du webinaire
3- Test de connaissances (avec un score minimum de 80%)

Pour des instructions pour accéder les composantes du PMC, consulter le Guide au Programme de maintien de compétences (PMC).

VÉRIFICATIONS DU PMC :

Chaque année, l'AIINB vérifie la participation au programme de maintien de la compétence (PMC) d'un certain nombre d'infirmières/infirmiers et infirmières praticiennes/infirmiers praticiens pour l'année de pratique précédente. Conformément aux règlements administratifs de l'AIINB (article 1.03G), ce processus vise à vérifier que les membres respectent les exigences du PMC et remplissent leurs obligations en tant que professionnels autoréglementés.

Le PMC encourage le perfectionnement professionnel continu et le maintien de la compétence dans le but de protéger le public. Les II et les IP en pratique active doivent obligatoirement suivre le PMC avant de renouveler leur immatriculation.
Les vérifications du PMC commenceront en janvier. Seules les personnes sélectionnées seront contactées par courriel direct. À l'issue des vérifications, les membres contrôlés recevront une notification leur indiquant si toutes les exigences ont été satisfaites ou si des informations supplémentaires sont requises.

Le guide de planification annuelle du PMC présente l' horaire à respecter pour vos activités du PMC pour l'année.